



**Texte du courrier adressé par les parlementaires creusois - Eric JEANSANNETAS, Jean-Jacques LOZACH et Michel VERGNIER -, le 22 juillet aux signataires de la convention dite « 3CA » :** Monsieur le Recteur de l'Académie de Limoges, Monsieur le Président de la Région Limousin, Monsieur le Président du CCCA-BTP, Monsieur le Proviseur du LMB de Felletin.

« Nous suivons avec attention les conditions dans lesquelles le Lycée des Métiers du Bâtiment de Felletin exerce sa mission de service public de l'éducation dans un secteur du bâtiment très exposé et au cœur d'un territoire fragile. Nous constatons des baisses régulières d'effectifs, alors même que les résultats sont excellents (pourcentages de réussite très bons dans toutes les filières, élèves médaillés, etc...).

Au-delà des ajustements récents qui ont pu être engagés (exemple : capacité d'accueil du CAP Maçonnerie), nous souhaitons que l'ensemble des acteurs impliqués puissent approfondir les réflexions puis les actions pour cet établissement centenaire, dont la pérennité ne nous paraît pas assurée. Nous refusons catégoriquement cette éventualité.

Le potentiel de cet établissement est stratégique dans la formation aux métiers du bâtiment. Le récent label Campus des Métiers que vous avez accompagné et soutenu auprès du Ministère de l'Education Nationale, renforce sa légitimité. Face à tous ces éléments, chaque action visant à soutenir de façon raisonnée et durable ce lycée doit faire l'objet de la mobilisation de tous. C'est le sens de notre demande. L'équilibre du LMB de Felletin demeure fragile, il est indispensable de saisir toutes les opportunités permettant d'appuyer son avenir.

C'est pourquoi, nous souhaitons que dès la rentrée une table ronde réunissant à minima les signataires de la convention CCCA-BTP (Comité de Concertation et de Coordination de l'Apprentissage du Bâtiment et des Travaux Publics) puisse définir la stratégie qui pourrait ensuite se traduire dans la carte des formations de la rentrée 2016.

Restant à votre disposition pour contribuer à ce travail collectif, veuillez agréer, Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées. »

*Pour information, concernant le CAP Maçonnerie évoqué dans ce courrier : en juin dernier, les parlementaires avaient demandé au Rectorat, et obtenu, que les capacités d'accueil passent de 8 à 15 élèves vu le potentiel de recrutement.*